

Infos conseils

Les préconisations de vos URPS pour les professionnels impliqués dans un projet de CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

N°11 - Décembre 2022

CPTS : comment construire une **démarche collaborative** à l'échelle d'un département ?

Inter-CPTS : un outil facilitateur pour mutualiser les dynamiques

Pourquoi créer une inter-CPTS ?



Pour fédérer et faciliter la coopération entre les CPTS d'un département.



Pour renforcer le dialogue et la représentation des CPTS auprès des instances (ARS, AM) et des partenaires locaux (établissements de santé, associations, réseaux ...).



Pour coordonner et mutualiser des actions à l'échelle d'un département (structuration de parcours de santé, réponse à des appels à projet...).



Pour bénéficier d'un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques (rencontres, forum, messagerie, réseau social...).



Pour faciliter ensemble la mise en œuvre des missions, en déployant :

- Des outils communs (annuaire, cartographie, système d'information...),
- Des actions communes (gestion des SNP, articulation ville-hôpital, programme de prévention, de formation des professionnels de santé...)



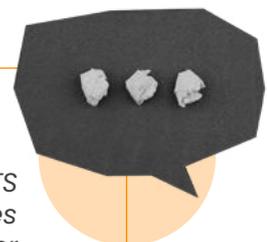
Pour échanger des savoir-faire et des expériences, s'informer & se former (réglementation, pratiques professionnelles, besoins de santé, politiques publiques, pilotage de groupes de travail, coordination...).



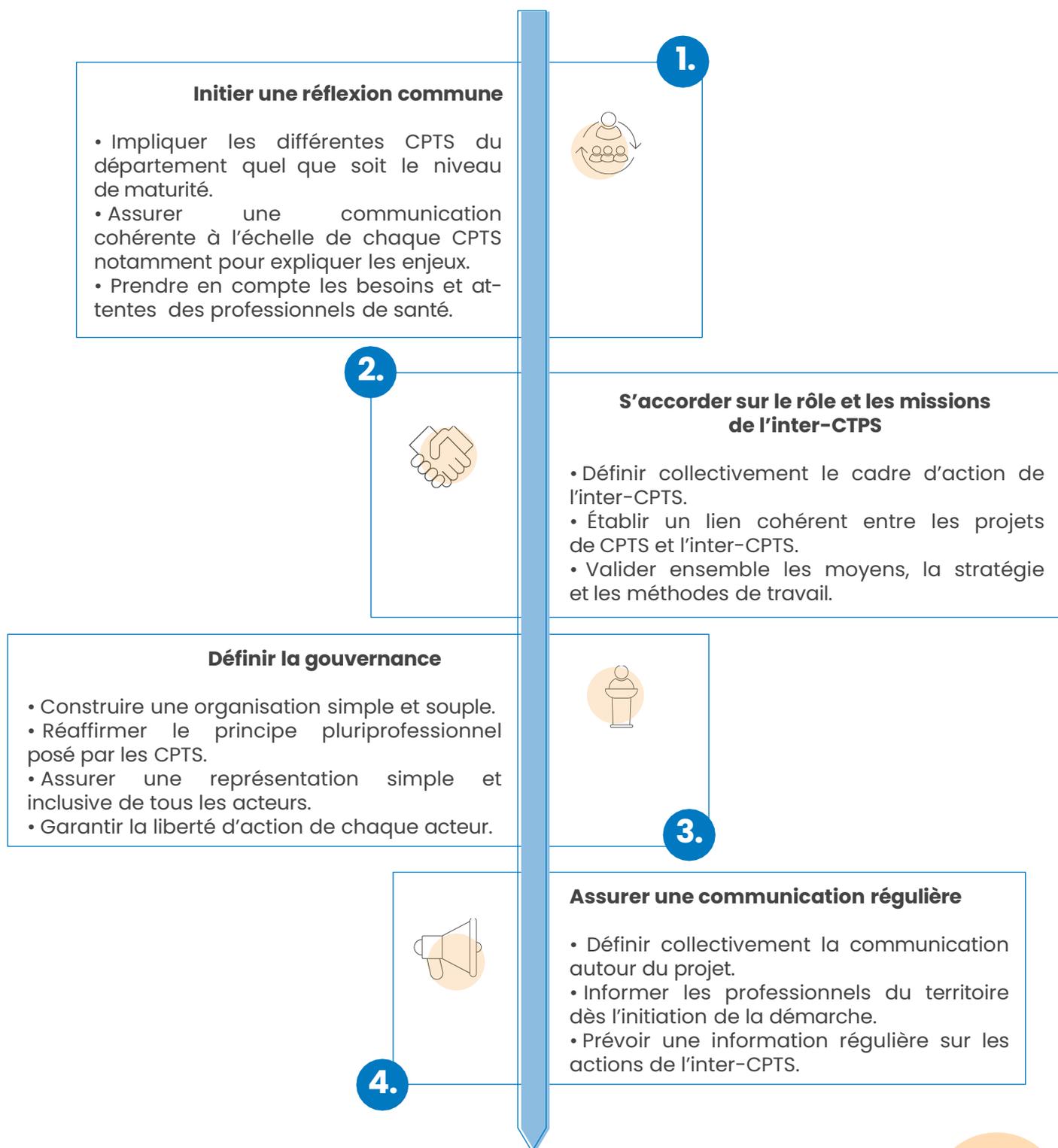
Pour optimiser la gestion des tâches administratives et de ressources humaines (budget, indemnisations, rapport d'activité et financier, agenda...).

Ils nous l'ont dit :

« L'inter-CPTS n'est pas l'instance décisionnaire et dirigeante des CPTS du département. L'absence de hiérarchie entre les CPTS adhérentes est primordiale. C'est un lieu d'échange et de partage pour développer les synergies »



Comment créer une inter-CPTS ?



Conseils:

Veiller à l'implication de chaque équipe de CPTS quel que soit leur niveau de maturité et anticiper les évolutions attendues (nouvelles CPTS, signature ACI, nouvelles actions...)

L'inter-CPTS doit être un appui et non un frein aux initiatives locales enclenchées à l'échelle des CPTS.



Définir la structure associative

Une forme juridique conseillée : l'association loi 1901

Inclusive & ouverte

Toutes les CPTS du département voulant intégrer la démarche quel que soit le niveau de maturité.

Consulter et associer les partenaires de référence : DAC, e-santé, Usagers, URPS...

Représentative & interprofessionnelle

Chaque CPTS du département doit avoir la possibilité d'être représentée quel que soit son niveau de maturité.

Au regard des missions des CPTS, l'inter-CPTS doit veiller à garantir la pluridisciplinarité des représentants.

Collégiale & évolutive

Pour assurer un fonctionnement transparent reposant sur des instances démocratiquement élues et collégiales.

Élargissement et évolution de la gouvernance possible lorsque d'autres CPTS se structurent sur le territoire. Définir à quel stade les CPTS sont intégrées (association de préfiguration ou après signature ACI).

Nos conseils



- Adopter une gouvernance souple et adaptée au nombre de CPTS présentes sur le département,
- Adopter des statuts simples complétés par un règlement intérieur détaillant le fonctionnement des instances.

Le contenu de vos statuts

Objet de l'association

Opter pour des actions lisibles, adaptées aux besoins des CPTS membres et en cohérence avec leurs missions.

Arbitrage : Mutualisation / représentation devant les pouvoirs publics (tutelles, assurance maladie, collectivités territoriales...), possibilité de répondre à des appels à projets...

Ressources financières

L'assemblée générale définit les moyens financiers de l'inter-CPTS et le montant des adhésions le cas échéant.
Si mutualisation : tenir compte des moyens différents des CPTS. Ne doit pas avoir pour effet de limiter les ressources des CPTS au profit d'une « super structure ».

Gouvernance recommandée

Une assemblée générale avec 2 collèges

- CPTS : sont membres de droit les CPTS du département (1 voix délibérative par CPTS). Chaque CPTS est libre d'adhérer ou non.
- Partenaires : définir les partenaires en cohérence avec la stratégie et les missions de l'inter-CPTS (1 voix consultative par membre)

Pas de conseil d'administration pour garantir l'agilité des prises de décision.

Un bureau avec à minima président, vice(s)-président(s), trésorier et secrétaire

- Prévoir des postes d'adjoints pour les départements où le nombre de CPTS est important.
- Si le département ne comprend que 2 CPTS : veiller à la parité au sein du bureau.
- Les membres du bureau sont choisis parmi les membres du collège des CPTS.

Recommandation : Les CPTS peuvent désigner des représentants parmi leurs bureaux respectifs afin de garantir le caractère pluriprofessionnel de l'inter-CPTS.

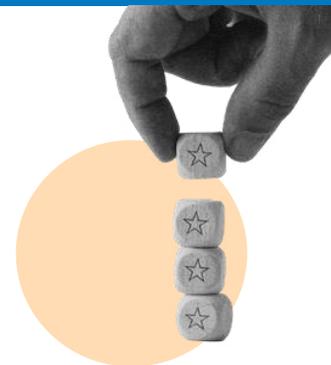
Modèle de statuts à disposition

Vous pouvez le demander en nous envoyant un mail : guichetcptsoccitanie@gmail.com

À vos côtés pour vous accompagner

L'envie de se structurer en inter-CPTS doit venir des professionnels de santé membres des CPTS et premiers acteurs sur le terrain. C'est à eux de définir ce qu'ils souhaitent mettre en place et le périmètre de l'association.

Le Guichet CPTS est toujours présent à vos côtés et vous propose un accompagnement personnalisé, en s'adaptant à la singularité de votre projet et en vous conseillant selon la mise en œuvre de votre démarche.



Vos contacts



Arthur Contenssou
Responsable Ariège (09), Lot (46)
& Tarn-et-Garonne (82)
a.contenssou@urpslrmp.org
07 48 72 40 69



Pauline Gallou
Responsable
Haute-Garonne (31)
pgallou@urpslrmp.org
07 48 88 11 66



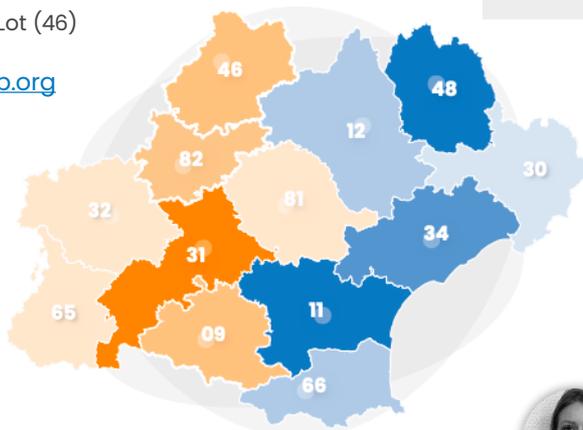
Jenna Delmas
Responsable Gers (32), Tarn (81) & Hautes-
Pyrénées (65)
jdelfmas@urpslrmp.org
07 48 88 11 64



Laure-Elia Curt
Responsable Aude (11), Hérault (34)
& Lozère (48)
lecurt@urpslrmp.org
07 56 00 68 13



Jonathan Plantrou
Coordinateur du Guichet CPTS Occitanie
jplantrou@urpslrmp.org
06 95 46 72 26



Théo Fulbert
Responsable Gard (30) &
Hérault (34)
t.fulbert@urpslrmp.org
07 48 88 11 67



Marion Alquier
Responsable Aveyron (12), Hérault
(34) & Pyrénées-Orientales (66)
malquier@urpslrmp.org
07 48 88 40 55

Un projet : un réflexe www.guichet-cpts-occitanie.org

Exemples d'outils spécifiques mis à votre disposition :

- Outil : [Création d'une association](#)
- FAQ 2 : [Qui peut intégrer la CPTS ?](#)
- FAQ 5 : [Comment définir la gouvernance d'une CPTS ?](#)
- FAQ 11 : [Comment définir et formaliser les partenariats d'une CPTS ?](#)
- Infos-conseils n°2 : [Mobiliser et fédérer les acteurs](#)
- Infos-conseils n°9 : [Impliquer les usagers dans la construction d'une CPTS](#)
- Infos-conseils n°10 : [Définir et formaliser les partenariats d'une CPTS ?](#)

